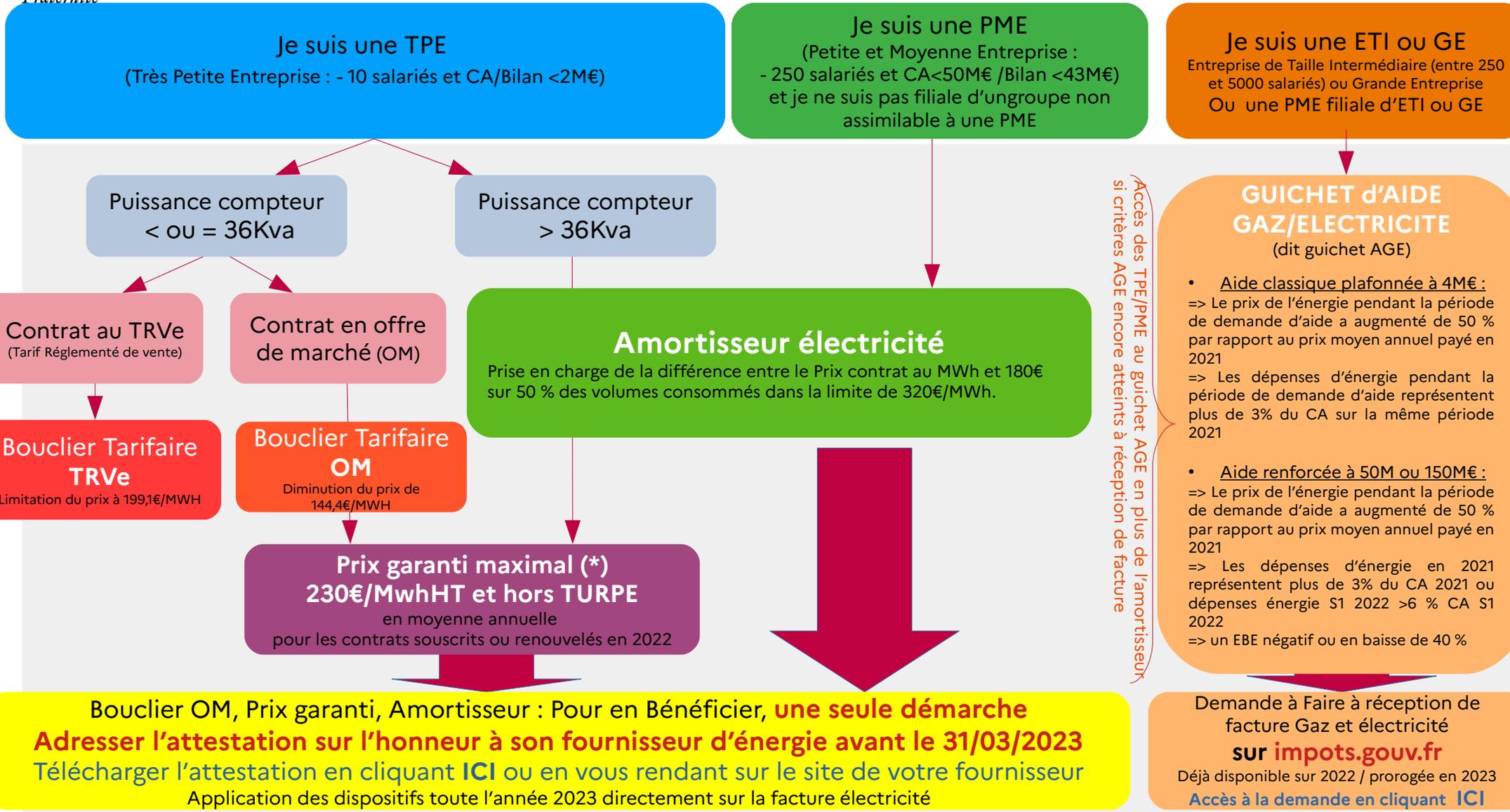


# Dispositifs de soutien des entreprises face à la hausse des coûts gaz/électricité EN SYNTHÈSE



(\*) Prix garanti (280€/MWh si prix HT/avec TURPE ou 230€/MWh si prix HT et Hors Turpe)



## Pour vous aider

### Un interlocuteur départemental à disposition

quelle que soit la difficulté rencontrée par l'entreprise

Surcoût  
énergie

Dettes  
fiscales

Dettes  
sociales

Difficultés  
bancaires

Conflit  
client

Conflit  
fournisseur

Autres

### Le conseiller départemental à la sortie de crise

à la Direction départementale des Finances publiques

Le conseiller départemental à la sortie de crise exerce son activité en toute confidentialité et dans le respect du secret des affaires et du secret fiscal.

Après avoir établi un diagnostic de la situation de l'entreprise, il prendra en charge le dossier et pourra orienter vers l'interlocuteur le mieux adapté au besoin ou mobiliser, sous certaines conditions, un des outils d'accompagnement financier mis en place par l'État.

#### Les coordonnées :

[ddfip85.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip85.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr)

Magali GIRARD  
02 51 36 58 09  
06 26 22 63 61

Natacha FAUVELET  
02 51 36 52 70  
06 21 52 66 58

Frank LEDERGERBER  
02 51 36 58 06  
06 22 70 88 03